



Recension des parcs annulés en 2025 dans la news mensuelle de l'APPGE

En 2025, j'ai recensé 74 parcs éoliens annulés

- 4 en janvier, 7 en février, 8 en mars, 6 en avril, 5 en mai, 6 en juin, 8 en juillet, 6 en août, 2 en septembre 9 en octobre, 6 en novembre, 9 en décembre
- Le Conseil d'Etat en a annulé 26
- Les Cours administratives d'appel en ont annulé 28
- Les préfetures 12

Gilles Forhan

secrétaire APPGE et rédacteur de la lettre mensuelle appelé Newsletter

site : <https://appgecomiac.for-lac.com/>

9 parcs annulés recensés en décembre 2025

Charente : le parc éolien de Aunac sur Charente est débouté

La **Cour d'appel administrative** de Bordeaux confirme le refus préfectoral du projet de quatre éoliennes porté par Iberdrola à Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau. Lire dans [la Charente Libre du 12 décembre](#) 2025.

Charente Maritime : Puyrolland (200 habitants) contre le géant éolien Windstrom

Dans une décision rendue jeudi 4 décembre, la **Cour d'appel administrative** de Bordeaux a rejeté la requête de la société allemande, qui espère construire un parc de sept éoliennes, autorisé par la préfecture en 2019. Windstrom dispose déjà du terrain nécessaire, en vertu de baux signés avec plusieurs agriculteurs de la commune, **mais ne peut pas accéder aux parcelles**. Pour acheminer éoliennes et engins de chantier, le développeur doit élargir plusieurs chemins communaux ; pour cela, il a besoin de servitudes de passage que seule la mairie peut lui accorder malgré les 100 000 euros proposés contre la servitude. Lire dans [La Dépêche du 9 décembre](#) ou [FranceBleu du 9 décembre](#) 2025

Sarthe : les quatre éoliennes dans le bocage de Cherré-Au et Cormes ne seront pas construites.

De fragiles **pipistrelles, sérotines communes ou noctules de Leisler**, pesant quelques grammes, ont eu raison de gigantesques moulins à vent d'acier. La Cour d'appel administrative de Nantes a levé ce qu'il restait de suspense sur le projet d'implantation de quatre éoliennes dans le bocage de Cormes et Cherré-Au, au nord de la Sarthe. Un territoire de chasse très favorable aux chauves-souris. Lire dans [Ouest-France du 10 décembre](#) ou dans [Actu Lorient du 10 décembre](#) 2025

Cantal : à Cézens, le projet éolien est définitivement arrêté

Le 17 novembre, le **Conseil d'État** a rejeté le recours de la société Boralex.

La société Boralex avait formé un recours devant la Cour d'appel administrative de Lyon. L'argumentation développée par l'association et la commune, assistées par Me Audrey Oudoul, avocate au barreau d'Aurillac, devant la cour reposait principalement sur " *l'intégrité paysagère du massif cantalien, espace remarquable exempt de toute industrialisation verticale, et la nécessité de prévenir toute atteinte irréversible à ces panoramas d'altitude* ". Lire dans [La Montagne du 9 décembre](#) 2025

Aude : à Sainte-Colombe-sur-l'Hers, le projet éolien est arrêté

Dans un communiqué daté du vendredi 5 décembre, l'expert allemand BayWa r.e., implanté en France depuis 2005, justifie cette décision par des "contraintes d'accès majeures" mais surtout des "enjeux écologiques incompatibles". Lire dans [la Dépêche du 9 décembre](#) ou dans [l'Indépendant du 9 décembre](#) 2025

Isère : Coup d'arrêt pour le projet de parc éolien dans les Chambaran sur les communes de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon.

La préfète de l'Isère, Catherine Séguin, n'a pas délivré l'autorisation environnementale permettant d'engager l'installation des dix mâts, à cause des impacts trop importants sur le paysage et la faune. "Le plateau de Chambaran, se situe dans le département de l'Isère et en limite orientale du département de la Drôme. C'est une région **naturelle fortement boisée classée en tant que zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et abritant un parc naturel fermé de 240 ha**". Lire dans [le Dauphiné Libéré du 11 décembre](#) ou [Vivre-Ville du 15 décembre](#) 2025

Vienne :

" Rouillé : le Conseil d'État annule l'autorisation d'exploitation d'un parc éolien

Le **Conseil d'État** a rendu une décision importante ce lundi 24 novembre 2025, annulant l'arrêt de la Cour d'appel administrative de Bordeaux concernant l'autorisation d'exploitation d'un parc éolien à Rouillé, dans la Vienne. La plus haute juridiction administrative a jugé que la cour d'appel avait commis une erreur de droit en examinant le montant des garanties financières de démantèlement. Lire dans [La Nouvelle République du 30 novembre](#) 2025

" Martaizé : le projet éolien retoqué par le Conseil d'État

Le **Conseil d'État** a rejeté, lundi 17 novembre 2025, le pourvoi de la société Martaizé Énergie qui tentait de faire valider son projet de construction et d'exploitation de huit éoliennes de 180 m et quatre postes de livraison sur le territoire de la commune de Martaizé. Le Conseil d'État juge à son tour que la zone de protection spéciale (ZPS) Les Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois, située à proximité immédiate de la zone d'installation du parc éolien présentait des enjeux majeurs pour l'avifaune et constituait notamment " **un des deux pôles de reproduction de l'outarde canepetière en France** " Lire dans [La Nouvelle République du 25 novembre](#) 2025



6 parcs annulés recensés en novembre 2025

Aube : Le Conseil d'Etat retoque le projet de parc éolien de Magnant

Le **Conseil d'État** a rejeté, ce mardi 18 novembre 2025, le pourvoi de la société Éole du Barrois (Boralex) qui, depuis 2021, sollicitait une autorisation environnementale pour construire et exploiter six aérogénérateurs d'une hauteur de 180 mètres. Le Conseil d'État juge donc incompatible la construction de nouvelles éoliennes dans un secteur inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Lire l'article de [l'Est-Eclair du 18 novembre](#) 2025

Belgique : à Sambre, le projet d'éoliennes à la frontière française a été refusé

Depuis près de 10 ans, des promoteurs souhaitent installer des éoliennes à la frontière entre la France et la Belgique.

Le terrain concerné s'étend entre Grand-Reng sur la commune d'Erquelinnes et Estinnes, commune voisine. Si le terrain se trouve donc bel et bien en Belgique, la frontière n'est qu'à quelques dizaines de mètres. Le parc est donc très proche des habitants **des communes françaises voisines**. Lire dans [l'Observateur du 16 novembre](#) 2025

Deux-Sèvres :

🔗 Le projet éolien de Cours refusé par la préfecture

Dans l'arrêté du 14 novembre, on peut lire que les 2 aérogénérateurs de 172 m génèreraient un impact visuel sur 2 monuments historiques : : la **Commanderie Saint-Antoine** et **l'église Saint Médard à Saint-Marc-la-Lande**. Lire dans [Ouest-France du 14 novembre](#) 2025.

🔗 Le projet de parc éolien de Louin retoqué pour sa proximité avec le lac du Cébron

La **Cour administrative d'appel** de Bordeaux a rejeté, le 12 novembre, la requête du porteur de projet du parc éolien de Louin, donnant raison à l'ancienne préfète des Deux-Sèvres et aux opposants aux quatre

éoliennes, en raison de la proximité du Cébron et de son intérêt écologique: "la zone d'implantation se situe à proximité immédiate du lac du Cébron, site classé en **zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)**, qui constitue un réservoir majeur pour l'avifaune migratrice et nicheuse. Certains oiseaux présentent un caractère remarquable (**l'œdicnème criard** et la grue cendrée par exemple)". Lire dans [La Nouvelle République du 14 novembre](#) 2025

🏛️ **Saint-Vincent-la-Châtre, la Cour administrative de Bordeaux a rejeté la demande de la société Parc éolien de La Foye.**

La plantation de haies, argument avancé par l'entreprise, " n'est pas suffisamment proportionnée pour ramener l'impact visuel à un niveau acceptable ", estimait la préfète en 2023 ". La **Cour administrative d'appel** de Bordeaux, le 28 octobre, a donné tort aux promoteurs d'un projet éolien dans la commune de Saint-Vincent-la-Châtre, projet qui s'était heurté à un refus préfectoral il y a deux ans. Lire l'article de [La Nouvelle république du 28 octobre](#) 2025

Haute-Saône, le projet éolien, à la limite de la Côte-d'Or, est arrêté

Par une décision rendue le 6 novembre, la **Cour administrative d'appel** de Nancy a suspendu l'autorisation d'implanter neuf éoliennes dans la forêt de Champlitte. Lire dans [Bien Public du 12 novembre](#) 2025.

Côte-d'Or : l'autorisation d'exploiter les neuf éoliennes situées à Chazeuil et à Sacquenay

Par une décision rendue le 29 octobre, la **Cour administrative d'appel** de Lyon suspend l'autorisation d'exploiter les neuf éoliennes situées à Chazeuil et à Sacquenay, considérant qu'elles présentent un risque pour des espèces protégées, comme le milan royal. L'exploitant du parc des Sources du Mistral doit désormais déposer, sur mise en demeure du préfet, une demande de dérogation. Lire l'article dans [Le Bien public du 1er novembre](#) 2025

9 parcs annulés recensés en octobre 2025

Ille-et-Vilaine : A Sixt-sur-Aff, le parc éolien ne verra pas le jour

La protection des chauves-souris et la proximité avec un site mégalithique ont motivé le rejet, devant le **Conseil d'État**, du projet de parc éolien à Sixt-sur-Aff. Lire dans [Ouest-France du 16 octobre](#) 2025

Eure-et-Loir : A Dangeau, Marcel Proust est invoqué pour refuser un parc éolien

La **Cour administrative d'appel** de Versailles a débouté le " producteur indépendant d'électricité renouvelable " H2Air, non loin des paysages décrits par l'écrivain Marcel Proust (1871-1922) dans son roman " A la Recherche du Temps perdu ". Lire dans [Le Parisien du 15 octobre](#) 2025

Vendée : Loge-Fougereuse, le parc éolien est suspendu

Le **Conseil d'État** a annoncé la suspension du projet éolien dans la commune, car aucune demande de **dérogation " espèces protégées "** n'a été présentée. Lire dans [Ouest-France du 12 octobre](#) 2025

Finistère : A Porspoders les Menhirs ont gagné.

Le **Conseil d'État** a rejeté le pourvoi en cassation du promoteur de trois éoliennes. Ce projet contesté est donc définitivement enterré. Lire dans [Le Télégramme du 10 octobre](#) 2025

Charente : L'abandon d'un projet éolien accueilli avec " un ouf de soulagement " à Mouthiers

La **préfecture** a de nouveau retoqué le projet de cinq éoliennes à Mouthiers et Fouquebrune. La société ERG, porteuse du projet, va jeter l'éponge. Lire dans [Charente Libre du 5 octobre](#) 2025

Deux-Sèvres : A Melle, Lusseray et Chef-Boutonne, le phénomène de saturation de l'horizon enterre un projet d'éoliennes. La **Cour administrative d'appel** de Bordeaux a débouté la Ferme éolienne des Genêts. Lire dans [La Nouvelle République du 1er octobre](#) 2025

Sarthe : Le projet éolien de la vallée du Rutin définitivement abandonné

Le **Conseil d'État** a rendu une décision finale rejetant l'installation. Dans le nord de la Sarthe, cette affaire pourrait aussi peser sur l'avenir d'autres projets similaires en discussion. Lire l'article dans [My Angers info du 26 septembre](#) 2025 ou dans [Ouest-France du 23 septembre](#) 2025

Marne : à Charleville, le préfet bloque un projet de 6 éoliennes

Le **préfet** justifie sa décision en évoquant **une atteinte au paysage** du vignoble champenois inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce refus s'appuie aussi sur l'avis défavorable exprimé par l'ensemble des communes concernées. Lire dans [20 mn du 25 septembre](#) 2025

Loire Atlantique : La justice siffle la fin du parc éolien de Noyal-Muzillac, dans le Morbihan

La justice, par la voix de la **Cour administrative d'appel** de Nantes annule l'autorisation d'exploitation du parc éolien de Noyal-Muzillac et somme le préfet du Morbihan d'agir dans les deux mois. Lire dans [Ouest-France du 7 octobre](#) 2025

2 parcs annulés recensés en septembre 2025

Deux-Sèvres : La sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire a indiqué que le secteur de Villefollet, Brieuil-sur-Chizé et Villiers-sur-Chizé n'est plus compatible avec la construction d'éoliennes "*compte tenu de leur hauteur et de leur faible visibilité en cas de mauvaises conditions météorologiques*". L'**armée** n'a pas validé son dossier, dans ce secteur fréquenté par les pilotes de chasse en formation depuis la base aérienne de Cognac. Lire l'article de [La Nouvelle République du 1er septembre](#) 2025

Côtes-d'Armor : Le géant espagnol Iberdrola ne pourra mener à bien son projet d'implantation de cinq éoliennes à Plouguenast-Langast et Gausson. Il contestait, devant la **Cour administrative d'appel** de Nantes, le veto posé par le préfet des Côtes-d'Armor par rapport au survol des édifices par les avions de l'armée : le recours a été rejeté. Lire l'article de [France Info du 17 septembre](#) 2025

6 parcs annulés recensés en août 2025

Vienne : à **Lathus Saint Rémy**, les éoliennes de 240 m de haut ne seront pas installées.

La municipalité de Lathus-Saint-Rémy a réuni, le 22 juillet, 80 personnes sur le pont de la Gartempe près du Roc d'Enfer pour marquer sa victoire contre des éoliennes de 240 m de haut, les plus hautes de France. "**La Cour administrative d'appel de Bordeaux** a rendu un arrêt important : l'annulation pure et simple du projet éolien des Bruyères, explique le maire, Antoine Selosse. C'est la fin d'un combat." Lire dans [La Nouvelle République du 22 juillet](#) 2025

Oise : **Plateau Picard. Le préfet de l'Oise** met un coup d'arrêt aux trois éoliennes d'Engie Green à **Valescourt**. Pour le préfet, les conditions de délivrance de cette autorisation ne sont pas réunies. Et il motive cette décision avec près de 50 points présentant les arguments contre l'établissement de ce projet, dont la présence de **l'abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois**, "*La plus belle lanterne de son royaume*", avait déclaré Henri IV. Lire dans [France Info du 30 juillet](#) 2025.

Marne : **Le projet éolien à Joiselle**, une commune proche d'Esternay dans la Marne, ne verra donc pas le jour. Le **préfet de la Marne** vient de publier un arrêté dans lequel il détaille les raisons de son refus. Le préfet précise d'ailleurs que "*le projet, de par sa localisation, remet en question une des composantes caractéristiques du paysage reconnu comme remarquable par l'Unesco et altère l'état de conservation de la zone viticole*". Lire dans [Actu.fr, Le Pays Briard du 26 juillet](#) 2025

Charente et Deux-Sèvres :

Les préfets de Charente et des Deux-Sèvres refusent le projet de 5 éoliennes de Volkswind à cheval sur les

deux départements à **Lorigné, Valde-laume et La Forêt-de-Tessé** au motif de la **saturation visuelle**. Lire dans [Charente Libre du 29 juillet](#) 2025.

Sud-Touraine : le **Conseil d'État** a tranché, il n'y aura pas de parc éolien à **Sepmes**.

Jugé menaçant pour les **cigognes noires**, le projet éolien a été retoqué par le Conseil d'État, confirmant la décision de la Cour administrative d'appel de Versailles. Lire dans [La Nouvelle République du 29 juillet](#) ou dans [France Bleu du 30 juillet](#) ou [France 3 du 30 juillet](#) 2025.

Vienne : le **parc éolien du Vigeant** sommé par la **préfecture** de modifier ses installations face à la **mort d'oiseaux protégés**. Un quart des milans noirs morts en France le sont sur le site du Vigeant. La Fédération Vienne Environnement Durable, qui avait alerté sur la situation, déplore de son côté que "*l'on ne se rend compte qu'une fois les éoliennes installées de l'impact sur les oiseaux*". Lire dans [France Bleu du 31 juillet](#) ou dans [La Nouvelle République du 31 juillet](#) 2025

8 parcs annulés recensés en juillet 2025

Loire : Le **Conseil d'Etat** dit non aux 5 éoliennes du **Col de la Loge**

Par une décision rendue le 8 juillet 2025, le **Conseil d'État** a annulé de manière définitive, en raison d'une "**dégradation du paysage**", l'autorisation d'exploiter les éoliennes industrielles en projet au col de la Loge sur le Grand Caire. Lire dans le [Progrès du 16 juillet](#) ou dans [TélévisionLoire7 du 17 juillet](#) 2025

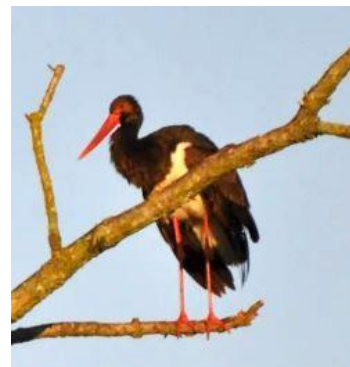
Indre : à **Luçay-le-Libre**, le projet éolien est retoqué par le **Conseil d'État**.

Dans sa décision, le **Conseil d'Etat** souligne que le projet engendrerait un effet **de saturation visuelle préjudiciable** à la protection du voisinage et que les mesures proposées par la société ne seraient pas suffisantes pour éviter les préjudices. Lire dans la [Nouvelle République du 9 juillet](#) 2025

Indre et Loire : à **Charnizay-le Petit-Pressigny**, le projet de parc éolien de Chaiseau retoqué pour protéger un **couple de cigognes noires**. Lire dans [La Renaissance Lochoise du 2 juillet](#) ou dans [France-Bleu du 24 juin](#) 2025.

Côte-d'Or : à **Bussières**, le **Conseil d'État** confirme l'arrêt du **projet** de parc éolien " du Bavoie "

La société SPV Cité a tenté un ultime recours devant la plus haute juridiction pour défendre son projet de parc éolien voisin d'un site de nidage de **cigognes noires**. Lire dans [Le Bien Public du 28 juin](#) 2025.



Orne : le **projet de parc éolien entre Moussonvilliers et Saint-Maurice-lès-Charencey**, porté par EDF, semble promis au même destin que celui d'Engie en ce début juillet 2025, en sursis depuis la découverte d'un **couple de cigognes noires**. Lire l'article de [Ouest-France du 1er juillet](#) 2025

Deux-Sèvres : Le **ministère des Armées** a mis son veto au projet éolien à Melleran dans le Mellois, parce qu'il aurait un impact sur le **radar militaire de Cognac**; le **Conseil d'Etat** a suivi. Lire dans la [Nouvelle République du 15 mai](#) ou [du 25 juin](#) 2025

Sarthe : à **Dissay-sous-Courcillon**, la **Cour administrative d'appel** de Nantes a désavoué le projet de parc éolien à cause du **radar militaire de Cinq-Mars-la-Pile**. Lire dans [Actu.fr du 3 juillet](#) 2025

Manche : le **parc éolien de La Feuillie** cause une " gêne significative " et " inacceptable "

Dans une décision qui date du 1er juillet 2025, rendue publique le 8 juillet, la **Cour administrative d'appel** de Nantes (Loire-Atlantique) a confirmé le veto du préfet de la Manche concernant le projet de parc éolien de La Feuillie. Un veto fondé, à raison selon la juridiction, **sur l'avis défavorable de la direction de la circulation**

aérienne militaire du ministère des Armées. Lire dans [Ouest-France du 9 juillet 2025](#).

Loire-Atlantique : le parc éolien à cheval entre Teillé et Trans-sur-Erdre, dans le pays d'Ancenis est enterré par la justice.

Faute pour ses promoteurs d'avoir régularisé leur projet dans les délais qui leur avaient été impartis en novembre 2023, la **Cour administrative d'appel** de Nantes a annulé l'autorisation d'exploitation. Lire dans [Ouest-France du 15 juillet 2025](#).

6 parcs annulés recensés en juin 2025

Ardèche : Le projet éolien de Vanosc est définitivement abandonné

Après réception de [l'arrêté préfectoral du 21 mars 2025](#), cette société disposait d'un délai de 2 mois pour formuler un recours administratif. Par courrier électronique adressé à l'association [Préservons Vanosc !](#), le greffe de la **Cour administrative d'appel** de Lyon a certifié qu'à la date du 3 juin, aucune requête n'a été déposée à l'encontre de cet arrêté préfectoral. Lire dans le [Dauphiné Libéré du 10 juin 2025](#)

Aveyron :

✍ **A Verrières, la justice refuse l'installation d'un parc éolien** car le projet fait courir trop de risques à la faune sauvage. Les risques auraient été trop grands concernant **l'aigle royal, le gypaète barbu, le milan royal...** de collision ou pour leur reproduction. Lire l'article dans [La Dépêche du 9 juin](#) ou dans [Midi Libre du 7 juin 2025](#)



✍ **A Naucelle, le projet éolien est abandonné.** " Aucun pourvoi en cassation n'a été formé à la suite de la dernière décision rendue par la **Cour administrative d'appel**. Cette absence de recours met un terme définitif au contentieux qui opposait les porteurs du projet à la commune et à l'association "Dans le vent", engagée de longue date aux côtés des élus pour préserver le paysage, l'identité et la qualité de vie de notre territoire. " Lire l'article dans [La Dépêche du 24 mai 2025](#)

✍ **A Lapanouse-de-Cernon, les éoliennes du parc de La Baume devront rester à l'arrêt durant la journée.** L'arrêté est tombé ce 27 mai 2025. La **Cour administrative d'appel** de Toulouse a tranché : les éoliennes du parc de La Baume ne pourront plus tourner le jour. En cause, le risque de collision pour le **vautour moine**, une espèce protégée et menacée d'extinction. Lire dans [Actu-environnement du 28 mai](#) ou dans [Centre-Presse du 28 mai](#) ou dans [Chasse Eternelles du 30 mai](#) ou dans [La Dépêche du 2 juin 2025](#)

Haute Vienne :

✍ **Bersac-sur-Rivalier**, le projet éolien des Monts d'Ambazac est annulé en **Conseil d'Etat** Le 30 avril dernier, le Conseil d'État a confirmé l'annulation du projet éolien à Bersac-sur-Rivalier, sur les Monts d'Ambazac. Cette décision est principalement motivée par la préservation du site classé reconnu **comme emblématique dans l'Atlas des paysages du Limousin**. Une victoire pour l'association de défense du site classé dont le dossier fait jurisprudence en Haute-Vienne. Lire l'article du [Populaire du Centre du 22 mai 2025](#)

✍ **Le projet éolien et le plan local d'urbanisme de Brame Benaize**, annulés par le tribunal administratif de Limoges, suite au recours porté par une habitante de Magnac-Laval. Lire dans [Le Populaire du Centre du 14 juin 2025](#)

Sarthe : coup d'arrêt au parc éolien entre Saint-Longis et Vezot, près de Mamers

La **Cour administrative d'appel** de Nantes a annulé, vendredi 6 juin 2025, l'autorisation délivrée, en 2017, par la préfecture de la Sarthe, pour le projet du parc éolien de la Voie-Verte à cheval entre Saint-Longis et Vezot. Pas moins **de six variétés de chauves-souris et quatorze espèces d'oiseaux, dont le faucon**

hobereau sous haute protection. En cause : l'absence d'une dérogation à la destruction d'espèces protégées. Lire dans [Ouest-France du 6 juin 2025](#)

5 parcs annulés recensés en mai 2025

Eoliennes de Bernagues



Mort d'un aigle royal : Lourde condamnation pour l'exploitant des éoliennes du parc de Bernagues dans l'Hérault. Le **tribunal judiciaire de Montpellier** a condamné, ce **mercredi 9 avril**, la société Valéco-Energie renouvelable du Languedoc (ERL) pour destruction d'espèce protégée à la **suspension d'activité du parc de sept éoliennes d'un an** avec **exécution provisoire** "pour éviter la réitération de l'infraction". Elles doivent cesser immédiatement de fonctionner, jugement assorti d'une amende de 200 000 €. Lire le [communiqué du collectif](#)

34

Mais, le mercredi 30 avril, la Cour de cassation annule la démolition des éoliennes de Bernagues. Lire l'article de [France-Info du 1er mai](#), l'arrêté de la [Cour de cassation du 30 avril](#) et le communiqué de presse du [collectif 34 du 1er mai 2025](#)

Vous pouvez aussi consulter le site de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) "[liste rouge des espèces menacées en France](#)" et VPN-34 nous a fait parvenir la liste éditée en 2016 par UICN Comité français et le Muséum d'histoire naturel des [oiseaux menacés en France](#)

Eure-et-Loir : Autels-Villevillon et les chiroptères

Le **Conseil d'Etat** vient de juger **irrecevable l'ultime recours** formulé par les porteurs du projet. Initié en 2017, le projet d'implanter cinq éoliennes aux Autels-Villevillon, en limite de commune avec Charbonnières, s'est heurté à des considérations réglementaires **du fait des chauve-souris** et s'est fait retoquer à chaque occasion par la justice administrative. En 2022, la préfète d'Eure-et-Loir imposait une distance de 30 m entre le sol et le bout de pâles ! Lire l'article dans [l'Echo Républicain du 7 mai](#) ou dans [actu.fr du 18 mai 2025](#)

Seine-Maritime : le projet de parc éolien du Mont-Hellet ne verra pas le jour.

Quatre oiseaux (**Autour des Palombes, Pic Noir, Busard Saint-Martin et Faucon Crécerelle**) ont fait capoter un projet éolien largement contesté dans le Pays de Bray. Lire l'article dans [Le Réveil du 16 mai 2025](#)

Somme : Rejet du parc éolien

Le **conseil d'État** a mis fin au projet de six éoliennes sur les communes de Dury, Étaing et Récourt. Lire l'article de [La Voix du Nord du 9 mai 2025](#)

Vienne : à Blanzay, le Conseil d'État tranche en faveur des riverains.

Toutes les nuisances sonores doivent être prises en compte pour le projet éolien en question ! Cela impose désormais aux porteurs de projets d'établir une cartographie sonore complète, **qui doit inclure toutes les installations alentour.** De nombreux projets autorisés ou en cours d'instruction pourraient être **contestés sur des bases similaires.** Lire l'article dans [Clubic.com du 5 mai](#) ou dans [Angers-info du 5 mai 2025](#) ou le communiqué de la [Fédération Vienne Environnement Durable](#) (FVED)

6 parcs annulés recensés en avril 2025

Côte d'Or : Le Conseil d'Etat a statué en faveur de Vercingétorix !

Le **Conseil d'État** a **définitivement enterré** le projet éolien dans une **décision rendue le 12 mars 2025**, en raison de son impact néfaste sur le site d'Alésia. La présence du chef gaulois et surtout du site

archéologique d'Alésia à proximité a été considérée comme incompatible avec la construction d'un parc de 13 éoliennes, envisagé sur 5 communes du territoire : Benoisey, Courcelles-lès-Montbard, Grignon, Montigny-Montfort et Nogent-lès-Montbard. Lire l'article du [Bien Public du 19 mars](#) ou la décision du [Conseil d'Etat du 12 mars](#) 2025

Ardennes : Projet de **63 éoliennes au Mont des Quatre-Faux**, l'autorisation préfectorale **est annulée** par la **Cour administrative d'appel** de Nancy.

Le parc de 63 éoliennes, avec une hauteur de 200 mètres en bout de pale générerait " *de fortes visibilitées en raison du nombre important d'éoliennes dans un rayon de 10 km déjà autorisées dans le secteur. Les seuils d'alerte admis pour apprécier le phénomène de **saturation visuelle** sont largement dépassés pour les habitants de Cauroy, Machault, Mont-Saint-Remy, Dricourt et Pauvres* ". Lire l'article dans [l'Ardennais du 3 avril](#) 2025 ou la décision de [la Cour de Nancy du 3 avril](#) ou [France Info du 4 avril](#) 2025.

Charente-Maritime : Le projet éolien de Balanzac **refusé par la préfecture**.

La décision préfectorale a été prise sur **un triptyque réunissant la sécurité, la protection de la nature et la salubrité publique**. La proximité dudit projet avec des massifs classés à risque feux de forêt, doublée de l'avis défavorable du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), a pesé. Lire l'article dans [Sud-Ouest du 15 avril](#) 2025

Indre : **Le préfet dit non** à un parc éolien à **Mâron**.

Dans les attendus du jugement, on relève que les 4 aérogénérateurs atteindraient 180 m en bout de pales et que les **risques de collisions avec les chiroptères sont réels**. Lire l'article dans la [Nouvelle République du 21 mars](#) 2025 ou l'arrêté du [préfet de l'Indre du 17 mars](#) 2025

Côtes d'Armor : "On ne touche pas au sanctuaire **du Méné Bré**"

La justice conclut à un **risque d'atteinte patrimoniale** au "sanctuaire" du Ménéz Bré et à la chapelle Saint-Hervé. Le préfet avait mis un veto concernant le projet de création de trois éoliennes de 130 m en bout de pales, à Louargat, près de Guingamp (Côtes-d'Armor) : la **Cour administrative d'appel** de Nantes l'a confirmé. Lire l'article dans [l'ECHO de l'Armor du 17 avril](#) 2025.

Sarthe :

La justice s'oppose à un projet de parc éolien du fait de la **perturbation de la défense aérienne**. La **Cour administrative d'appel de Nantes confirme le veto préfectoral**, opposé au projet d'un parc éolien à **Dissay-sous-Courcillon**, en Sarthe. Les éoliennes perturberaient l'activité de défense aérienne. " *Le balayage des pales des quatre éoliennes prévues perturberait le champ du radar du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire), à 32 km de l'implantation envisagée.* " Lire l'article dans [Ouest-France du 13 avril](#) 2025

8 parcs annulés recensés en mars 2025

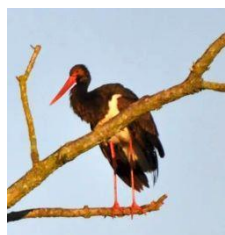
Limousin : **Annulation de projets éoliens**

Au moins cinq parcs éoliens ont été refusés récemment dans le Limousin en raison de leur proximité avec un radar du mont Audouze, situé sur le plateau de Millevaches. L'**armée** étudie désormais tous les projets dans un rayon de 70 kilomètres. Lire l'article de [La Montagne du 21 février](#) 2025 ou celui [du 23 février](#) 2025

Indre : **à Baulieu, le Conseil d'Etat dit non**

La plus haute juridiction administrative, en France, a validé l'arrêt de la **Cour administrative d'appel** de Bordeaux, concernant l'exploitation de quatre éoliennes à Beaulieu. Elle juge le projet incompatible avec la présence de **cigognes noires** sur le site. Lire l'article de la [Nouvelle République du 2 mars](#) 2025 ou la délibération du [Conseil d'Etat du 28 février](#) 2025

Côte d'Or : à Cérilly , la Cour administrative d'appel de Lyon met un coup d'arrêt



La décision est principalement motivée par la protection de la cigogne noire, espèce emblématique du Châtillonnais. " Il résulte dès lors que l'atteinte que le parc éolien projeté ferait peser sur la conservation de la **cigogne Noire** constitue un grave danger ou inconvénient pour l'environnement qui ne peut être prévenu par les mesures spécifiées dans l'arrêté attaqué ou par d'éventuelles autres prescriptions complémentaires. " Lire l'article du [Bien Public du 14 mars 2025](#).

Loire : à Saint-Bonnet-des-Quarts, le conseil municipal dit non et le promoteur retire son projet éolien.

" BayWa r.e. se retire donc complètement du projet car, une fois encore, **on ne va pas contre la volonté d'un conseil municipal**, c'est notre charte. " Lire l'article dans [Le Pays du 4 mars 2025](#)

Deux-Sèvres : le projet de trois éoliennes ne verra pas le jour à Maisontiers

La **Cour administrative d'appel** de Bordeaux a décidé le 3 mars que le projet **était incompatible avec le château**, monument historique, depuis 2013 et que son domaine est également protégé. Lire la décision de la [Cour d'appel de Bordeaux du 4 mars 2025](#) ou l'article de la [Nouvelle République du 6 mars 2025](#)

Haute Saintonge : le projet éolien définitivement stoppé à Coux

La nouvelle est tombée sur l'application PanneauPocket de la commune par une publication du 28 février. "Valéco n'a pas pour ambition de développer un projet qui va à l'encontre de la volonté communale et vous annonce ainsi mettre fin au développement du projet éolien de Coux. " Lire l'article dans [Sud-Ouest du 5 mars 2025](#)



Vienne : à Martaizé les outardes canepetières sont préservées

Dans une décision du 6 mars 2025, la **Cour administrative d'appel** de Bordeaux a confirmé le refus du préfet de la Vienne de délivrer une autorisation environnementale à la société Martaizé Energie pour exploiter un parc éolien. En cause : l'implantation du parc était prévue à proximité d'une zone où était présente l'**outarde canepetière**. Lire l'article dans [actu environnement du 12 mars 2025](#) ou la décision de la Cour Administrative [d'Appel de Bordeaux du 6 mars 2025](#)

Sarthe : Coudrecieux

Le 22 décembre 2024, la **Cour administrative d'appel** rejette la requête de La Pierre Énergie concernant l'implantation par JPee de douze éoliennes industrielles en forêt de la Pierre. Le promoteur éolien ne s'est pas pourvu en cassation dans les délais légaux de deux mois. **Mais il revient avec un nouveau projet de huit éoliennes**, toujours en forêt de la Pierre. Lire les articles de [Ouest-France du 9 avril 2024](#) et [celui du 6 mars 2025](#)

Loire Atlantique : à Ancenis un projet éolien retoqué pour cause de " saturation visuelle "

L'administration vient de refuser l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal de Teillé. Parmi les arguments avancés : " **la saturation visuelle par des éoliennes** " pour les habitants du secteur. Vingt-deux éoliennes existent déjà à moins de 5 km de la zone en question. Lire l'article dans [Ouest-France du 12 mars 2025](#)

7 parcs annulés recensés en février 2025

Ille-et-Vilaine : Sixt-sur-Aff, le projet éolien mis en attente jusqu'au 24 février

En cause, la proximité avec **une quinzaine de sites mégalithiques et le risque d'hécatombe chez les**

chauves-souris. La **Cour administrative d'appel** de Nantes a donné raison au préfet. Lire l'article de [France-Info du 20 janvier](#) 2025.

Bretagne : Saint Alban, trop de chauves-souris **ont été tuées par les pales des éoliennes.**

L'entreprise exploitante va devoir arrêter les pales aux heures d'activité des animaux.

La **préfecture** reproche "**un impact important**" des cinq éoliennes sur la population de chiroptères du secteur (**106 chiroptères protégés ont été tués**). Lire l'article dans [actu.fr du 25 janvier](#) 2025

Charente : Theil-Rabier, le Conseil d'Etat rejette le pourvoi du promoteur.

Le projet de six éoliennes de 180 mètres de haut sur la commune de Theil-Rabier est **définitivement enterré** par le **Conseil d'État**. Lire l'article de la [Charente-libre du 23 janvier](#) 2025 ou la [décision du Conseil d'Etat](#)

Indre et Loire : Petit-Pressigny son projet éolien définitivement annulé.

lire l'article dans la [Nouvelle République du 7 février](#) 2025

Hautes-Alpes: Le projet éolien de Boralex sur la montagne d'Aureille recalé par le **Conseil d'État**

*"Le Conseil d'État a rendu sa décision il y a plus de 18 mois, mais la préfecture haut-alpine vient tout juste de communiquer la décision à l'association Haut Buëch Nature..... les pales d'éoliennes menaçaient deux oiseaux : le **gypaète barbu** et le **vautour moine**. C'est pourquoi le Conseil d'État, après 13 ans de démêlés judiciaires, a donné raison à l'association Haut-Buëch nature"*. Lire l'article dans le [Dauphiné Libéré du 17 février](#) ou celui des [Alpes1 Mag du 17 février](#) 2025



Haute Côte-d'Or : à Lucenay-le-Duc et Chaume-lès-Baigneux, projet éolien annulé

Le **Conseil d'État** a rejeté, lundi 10 février, le pourvoi de la société Q Energy France (anciennement Eole-Rès) pour un projet ambitieux qui concernait potentiellement la construction de 14 éoliennes, d'une hauteur de 150 mètres en bout de pale. La procédure engagée devant la justice administrative a duré 14 ans, la **présence d'une piste ULM** à proximité du site éolien a emporté la décision. Lire l'article dans le [Bien Public du 13 février](#) 2025

Vienne : Chalais et Loudun

La **Cour administrative d'appel** de Bordeaux a confirmé le rejet de l'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien de cinq mâts de 200 m chacun. Lire l'article de la [Nouvelle République du 14 février](#) 2025

4 parcs annulés recensés en janvier 2025

Côte d'Or : Sacquenay : " Une gêne avérée ", le Conseil d'État dit non au projet éolien

Cela faisait deux ans que la société Parc éolien des sources du Mistral tentait d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter quatre éoliennes sur le territoire de la commune de Sacquenay. Le **Conseil d'État** a définitivement mis fin aux espoirs du promoteur, lundi 16 décembre 2024, en rejetant son pourvoi. lire la décision du [Conseil d'Etat](#) ou l'article dans [le Bien Public du 20 décembre](#) 2024



" Vercingétorix a encore gagné " : le Conseil d'État met fin à un projet éolien

Le **Conseil d'État**, qui est la plus haute juridiction administrative en France, a enterré définitivement le projet de six éoliennes de 150 m de hauteur à Éringes, dans le nord de la Côte-d'Or. Il a donné raison au préfet, qui refusait son implantation à quelques kilomètres seulement du site d'Alésia. Lire l'article dans [le Bien Public du 7 janvier 2025](#)

Sarthe : projet de parc éolien retoqué pour préserver deux monuments historiques

Le projet éolien, entre Béthon et Champfleu (Sarthe), a été jugé incompatible avec l'exigence de protection des paysages. Dans une décision rendue publique le 6 janvier 2025, la **Cour administrative d'appel** de Nantes (Loire-Atlantique) a estimé que le projet risquait de porter une " atteinte significative à deux monuments historiques et un site remarquable". Lire l'article dans [Ouest-France du 7 janvier 2025](#)

Cher : La cigogne noire et les vieilles pierres terrassent ce projet d'éoliennes

Le **Conseil d'État** vient de rejeter le pourvoi qui avait été formé par le porteur du projet d'éoliennes à La Perche (Cher), à la frontière du Cher et de l'Allier.

Ce pourvoi en cassation devant la plus haute juridiction administrative faisait suite au refus de l'Etat de le laisser implanter son parc en raison des atteintes portées tant au paysage historique des alentours qu'aux espèces animales observées sur le site. Lire l'article dans [Actu Orléans du 7 janvier 2025](#)



gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net